

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Nouvelle-Aquitaine**

Service Environnement Industriel
Département Énergie Sol Sous-Sol
Division Mines et Après-Mines Uranium

Site de Limoges - Immeuble Pastel
22 rue des Pénitents Blancs - CS 53218
87032 LIMOGES CEDEX 1
Tel : 05 55 12 96 16
Mail : de3s.sei.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 16 octobre 2018

La Directrice

à

Madame la Préfète de la Creuse
4 Place Louis Lacrocq
23000 Guéret

**Objet : ORANO Mining
Rapport de visite d'inspection – Site minier « La Cueillère » à St Agnant-de-Versillat (23)**

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier « La Cueillère » à Saint-Agnant-de-Versillat 21 juin 2018
Exploitant : Adresse administrative :	Compagnie Française de Mokta (CFM) représentée par Orano Mining Direction de l'Après-Mines France - Établissement de Bessines 2, route de Lavaugrasse – CS30071 87250 Bessines-sur-Gartempe
Titre minier :	Permis exclusif de recherches de Vareilles accordé à CFM en 1959 (échu)
Référentiels utilisés :	Bilan de fonctionnement de la Creuse de 2008 Contrôles 2 nd niveau IRSN dans le cadre du programme Mimausa de 2011 Visite d'inspection du 04/11/11 Livret de recensement des stériles de la commune de Saint-Agnant-de-Versillat

I – Objectif de la visite d'inspection

Le but de l'inspection est de constater l'évolution du site minier de La Cueillère, sous police des mines, au regard du bilan de fonctionnement de 2008 et de la dernière visite d'inspection du 4 novembre 2011.

II – Présentation du site minier et des travaux de réaménagement

L'ancien site minier de La Cueillère se situe à 1,5 km au Sud de Vareilles, à une vingtaine de mètres des habitations du lieu-dit La Cueillère. Il se localise sur deux parcelles appartenant à des tiers et correspondant à un chemin en terre communal, sur une superficie de 10 ares.



Extrait du Bilan de fonctionnement 2008 – Site de La Cueillère

Le site n'a fait l'objet que de travaux de reconnaissance par petit chantier à partir d'un puits de 11 m de profondeur et d'une galerie d'une trentaine de mètres de longueur. Le minerai extrait s'élève à 1243 kg d'uranium.

Le bilan de fonctionnement précise que les travaux ont été remblayés avec des stériles et du minerai pauvre en 1963. Lors de la visite réalisée le 2 avril 2008, l'emplacement de l'entrée du puits a été établi à partir d'un plan et est supposé en bordure du chemin, aucun affaissement ou remblayage n'a été observé.

III – Relevé des observations lors de la visite d'inspection du 21 juin 2018

Le jour de l'inspection, il a pu être constaté qu'aucune trace de l'ancienne exploitation n'est visible. L'emplacement du puits est supposé en bordure de chemin mais n'a pas pu être localisé précisément.

Le chemin communal a été récemment empierré par la commune.



Mesures radiologiques de surface

Des mesures ont été faites dans le cadre du bilan de fonctionnement par ORANO Mining en 2008, avant les travaux de réfection du chemin par la commune. Les valeurs mesurées sur le chemin varient de 320 à 380 c/s, avec un point repéré à 1 050 c/s à une dizaine de mètres au nord du puits.

Des contrôles dits « MIMAUSA / de second niveau » ont également été effectués par l'IRSN sur plusieurs sites miniers en Creuse en 2010, qui ont confirmé les valeurs de l'exploitant :

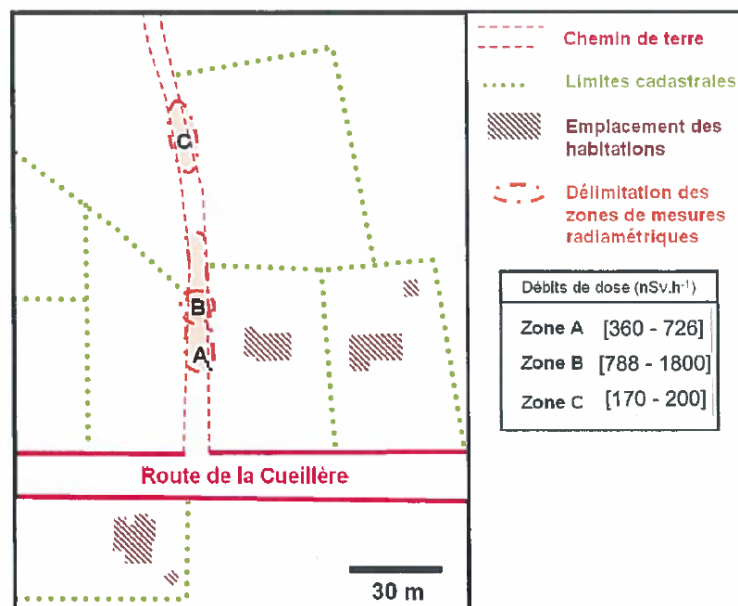
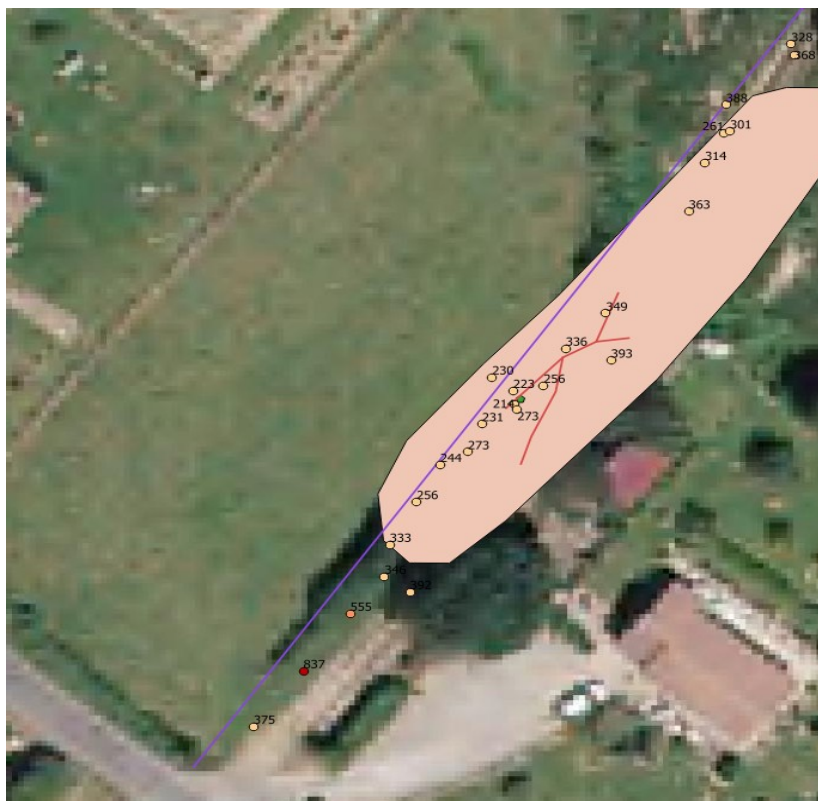


Figure 22 : Localisation des mesures radiométriques effectuées sur le site de la Cueillère. (IRSN, 2010)

Le site a également fait l'objet d'une fiche dans le cadre du recensement des stériles miniers en Creuse en 2013. La dose efficace annuelle ajoutée (DEAA), calculée sur la base d'un scénario de chemin de 400 h/an, est de 0,39 mSv/an et la DEAA maximale, calculée sur la base du point le plus élevé, est de 1,17mSv/an. Ces valeurs ont été toutefois calculées avant les travaux réalisés sur le chemin par la commune.

Lors de l'inspection, des mesures ponctuelles ont été réalisées à l'aide d'un scintillomètre SPP γ en chocs/seconde. Il est rappelé que ce sont des mesures ponctuelles donnant des ordres de grandeurs, les mesures n'étant pas effectuées en contexte normé.



Les résultats sont les suivants (après empiérement du chemin par la commune) :

- chemin d'accès au site : entre 333 et 375 chocs/seconde, avec un point « chaud » à 837 c/s
- à l'aplomb de l'emplacement présumé du puits : 214 chocs/seconde

Les mesures correspondent à des valeurs de une à deux fois le bruit de fond naturel environnant (données IRSN : 150 chocs/seconde).

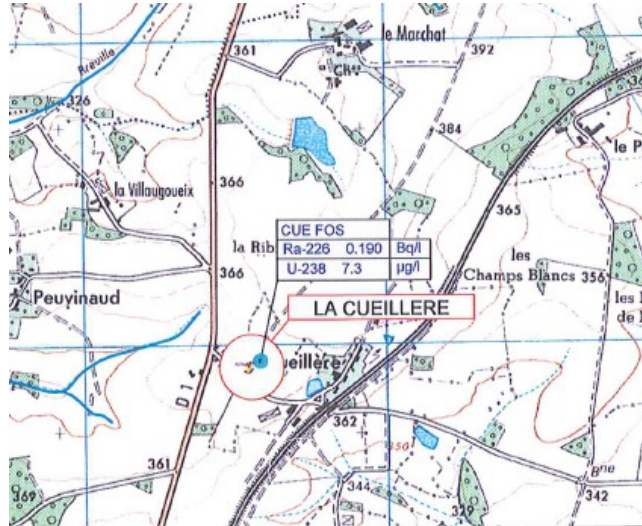
Dans l'attente du dépôt du dossier de DADT, il est demandé à l'exploitant de proposer, dans les 6 mois, un traitement du point « chaud » restant sur le site.

IV – Historique des résultats d'analyses radiologiques des eaux de surface

Aucun écoulement de surface n'a été observé à proximité du site le jour de l'inspection.

Des analyses des eaux dans un fossé en bordure du chemin ont été faites par ORANO Mining en 2008 dans le cadre du bilan de fonctionnement.

Année	CUE FOS		
	Fossé en bordure de chemin à proximité de l'emplacement du puits		
	pH	U ₂₃₈ soluble en µg/l	Ra ₂₂₆ soluble en Bq/l
2008	5,2	7,3	0,19



La mesure révèle un PH acide et un léger marquage de l'eau en uranium, qui reste cependant dans la gamme de variation des eaux de surface en milieu granitique. Le bilan de fonctionnement ne conclut pas quant à l'origine de l'eau ainsi analysée (arrivée d'eau en connexion avec les anciens TMS ou drainage des champs au nord du site). ORANO Mining devra préciser si la provenance de l'eau dans le fossé en bordure du chemin peut être en connexion avec les anciens TMS.

V - Conclusions à l'issue de la visite d'inspection

La société ORANO Mining devra déposer un dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux et d'utilisation d'installations minières (DADT) selon le calendrier national, a priori d'ici 2024.

L'inspection demande à la société ORANO Mining de proposer sous 6 mois un traitement du point "chaud" restant sur le site.